

FÉDÉRATION SUD ÉDUCATION

WWW.SUDEDUCATION.ORG
FEDE@SUDEDUCATION.ORG



Paris, le 7 janvier 2026

FACE AU FROID, L'IMPROVISATION DU MINISTÈRE MET EN DANGER LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Depuis lundi 5 janvier, une vague de froid perturbe la rentrée scolaire. 38 départements sont placés en vigilance orange et les températures atteignent jusqu'à -14 degrés. Dans de nombreux départements, les établissements scolaires ne sont pas chauffés dignement et des écoles ont dû fermer faute de chauffage. SUD éducation dénonce l'inaction du ministère qui, une nouvelle fois, brille par son incapacité à anticiper et met en danger personnels et élèves.

Aujourd'hui, dans le droit français, il n'existe pas de seuils thermiques minimal et maximal au-delà desquels les personnels sont autorisé·es à cesser le travail. L'instauration d'un tel seuil est une revendication majeure, qui s'appuie notamment sur les analyses de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), rattaché à l'Assurance maladie qui explique qu'"un environnement est considéré comme froid pour une température de l'air inférieure à 18° C, température à laquelle se déclenchent des déperditions de chaleur". L'OMS considère également qu'il y a des risques graves sur la santé quand les températures sont inférieures à 14 degrés. Depuis lundi, ces seuils ont été largement dépassés dans de nombreux établissements scolaires. Dans certaines écoles de Toulouse ou de Seine-Saint-Denis, des températures en dessous de 10 degrés ont été enregistrées. Pour SUD éducation, ces situations sont de graves mises en danger pour la santé des personnels et des élèves. Dans ces conditions, certains symptômes et risques peuvent apparaître : affaiblissement du système immunitaire, aggravation des maladies respiratoires, douleurs, etc.

Les administrations expliquent ces situations par des pannes ou des remises en service du système de chauffage trop tardif. Cependant, encore une fois, il est de la responsabilité

té du ministère d'anticiper ces situations, pour permettre aux personnels et aux élèves de travailler dans des conditions dignes. Les signalements saisis par les personnels sur le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) et les droits de retrait se multiplient depuis lundi. Nous demandons que ces exercices du droit de retrait soient reconnus comme légitimes au plus vite par l'administration. Nous encourageons les collègues à documenter le plus précisément possible ces situations et à les signaler sur les RSST.

Ces situations soulignent également à nouveau que le ministère est incapable d'adapter le bâti scolaire au changement climatique et aux enjeux de santé et de sécurité qu'il nécessite quand nous faisons face à des vagues de froid ou de chaleur.

SUD éducation rappelle que notre employeur est dans l'obligation d'évaluer notre exposition au risque thermique (en cas d'alerte jaune Météo France) et qu'il est soumis à une obligation de résultats dans la protection des travailleur·ses (en cas d'alerte orange ou rouge). SUD éducation revendique la mise à disposition de réels moyens permettant de travailler et d'accueillir les élèves tout en préservant la santé de chacun·e. Il est également indispensable de rénover le bâti scolaire et universitaire au plus vite pour l'adapter à l'intensification des épisodes de grand froid ou caniculaires.